

Vous avez adopté, dans le cadre du programme agricole national, une mesure autorisant le gouvernement fédéral à s'unir à des organismes provinciaux et à des groupements locaux, à travers le Canada, dans de vastes programmes de remise en valeur et d'aménagement des terres agricoles. En outre, des modifications ont été apportées à la Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles afin d'élever la limite générale des garanties relatives aux prêts consentis par les banques à des fins d'amélioration agricole, ainsi qu'à la Loi sur le crédit agricole afin d'étendre les pouvoirs de la Société du crédit agricole en matière de prêts directs à l'agriculture canadienne.

Un certain nombre d'autres mesures ont été prises relativement au programme national de mise en valeur. Le Canada a signé un traité avec les États-Unis relativement aux aspects internationaux du projet de mise en valeur conjointe du fleuve Columbia, et le gouvernement fédéral a offert, sous réserve de l'approbation du Parlement, de partager également avec la province de la Colombie-Britannique le coût d'aménagement des grands réservoirs d'eau requis. Des ententes ont également été signées et des crédits ont été adoptés en ce qui concerne la lutte contre les inondations et des projets de conservation dans le grand Toronto et la région avoisinante, ainsi que le long de la rivière Upper Thames, dans le Sud-Ouest ontarien. Le Parlement a adopté une loi autorisant les chemins de fer Nationaux du Canada à aménager une ligne jusqu'à la nouvelle région minière, près du lac Mattagami, dans le Nord-Ouest du Québec. En outre, vous avez autorisé la construction d'une ligne de chemin de fer, depuis le Nord de l'Alberta jusqu'au Grand lac des Esclaves, qui constitue une autre étape importante dans la mise en valeur du Nord canadien.

Afin d'accélérer le rajeunissement du Tarif des douanes du Canada, vous avez augmenté le nombre des membres de la Commission du tarif et avez autorisé celle-ci à siéger en deux groupes; vous avez en outre apporté certaines modifications au Tarif des douanes.

Des modifications ont été apportées à la Loi sur les pensions ainsi qu'à la Loi sur les allocations aux anciens combattants, y compris des augmentations sensibles des pensions et allocations payables aux anciens combattants ou aux personnes à leur charge.

Parmi les mesures que vous avez adoptées durant la présente session, il en est une qui offre de grandes possibilités: la Loi sur la santé et le sport amateur, qui autorise l'institution d'un Conseil consultatif national de la santé et du sport amateur, et

l'octroi d'une aide financière aux initiatives de nature à favoriser la santé chez les Canadiens.

Vous avez adopté une mesure en vue de réviser la Loi sur le service civil.

Vous avez adopté des mesures en vue d'améliorer la Loi et les dispositions relatives à la réglementation des stupéfiants et des barbituriques. Vous avez révisé la Loi sur les pénitenciers afin de permettre la mise en œuvre des programmes de mon Gouvernement en matière d'institutions pénitentiaires. Des modifications importantes ont été apportées au Code criminel relativement au meurtre et au traitement des délinquants sexuels.

Afin de permettre une plus large représentation au sein du conseil d'administration de la Compagnie de chemins de fer Nationaux du Canada, vous avez adopté une loi augmentant le nombre de ses administrateurs.

Vous avez approuvé des modifications à la Loi sur la marine marchande du Canada.

Vous avez adopté la Loi sur les chemins de fer Nationaux du Canada (financement et garantie).

Vous avez autorisé le prolongement jusqu'au 30 avril 1962 de l'application de la Loi sur la réduction des taux de transport de marchandises, et vous avez approuvé une mesure en vue d'éviter, l'hiver dernier, l'arrêt des chemins de fer dans tout le pays et la dislocation de l'économie nationale qui autrement en serait résultée.

Vous avez adopté la Loi sur le centenaire de la nation, qui autorise l'établissement d'une Administration du centenaire de la nation et d'autres dispositions destinées à assurer une célébration du centenaire de la Confédération du Canada qui soit digne de l'importance de cet événement.

Vous avez approuvé la signature d'une convention entre le Canada et les États-Unis en matière d'impôt sur les biens transmis par décès.

Un certain nombre de modifications de moindre importance ont été apportées à diverses lois.

Membres de la Chambre des communes,

Je vous remercie d'avoir pourvu, durant l'année financière courante, aux services publics et paiements essentiels.

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Je prie la Divine Providence de continuer à bénir, protéger et guider notre nation.

Ainsi s'est terminée la quatrième session de la vingt-quatrième législature.